ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des assistants de régulation médicale des CRRA

Question écrite n° 29817

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des assistants de régulation médicale des centres de réception et de régulation des appels (CRRA) des SAMU-centres 15. Depuis le début de l'épidémie du coronavirus, ils font face à un afflux d'appels quel que soit leur département d'affectation, en métropole ou en outre-mer. Pourtant, seuls les assistants de régulation médicale (ARM) travaillant dans les départements les plus touchés par l'épidémie pourront prétendre à la prime exceptionnelle maximale de 1 500 euros versée à tous les professionnels hospitaliers des zones les plus touchées. L'effort a été global sur l'ensemble du territoire, y compris pour les stagiaires CFARM. Aussi, elle lui demande de préciser si la prime exceptionnelle maximale de 1 500 euros pourra bénéficier légitimement à l'ensemble des ARM du territoire national et si une prime pourra être envisagée pour les stagiaires.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Brulebois
Circonscription : Jura (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29817
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mai 2020, page 3628
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)